

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_119

Objet : Expérimentation d'une ligne de bus régulière entre Poperinge et Hazebrouck - Prolongation du dispositif

Séance du mardi dix sept septembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (54) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (19) :

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Philippe GRIMBER - Pierre GRANDGENEVRE à Brigitte GALLI - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIE - Jean-Michel PLAETEVOET à Sandrine KEIGNAERT - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Luc EVERAERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Dorothee DEBRUYNE à Joël DEVOS - Elizabeth GRESSIER à Dominique JOLY - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Anne VANPEENE à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 73

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président
Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_119

Objet : Expérimentation d'une ligne de bus régulière entre Poperinge et Hazebrouck - Prolongation du dispositif

La Région Flamande de Belgique a souhaité mener une expérimentation de création de ligne transfrontalière entre Hazebrouck et Poperinge.

La mise en place de la ligne de bus transfrontalière 62 en septembre 2023 est un projet pilote qui a pour but de contribuer au développement d'un partenariat fort entre les deux territoires (Cœur de Flandre et Flandre Occidentale) et l'ensemble de ses acteurs : usagers, travailleurs, associations, collectivités et administrations.

Ce projet est porté par le gouvernement flamand (financement à 100%) et développé avec le soutien de la Région Hauts-de-France, de Cœur de Flandre aggro, de l'entreprise de transport De Lijn, de la Ville de Poperinge et de la Ville d'Hazebrouck.

Mise en place depuis le 1er septembre 2023, la fréquentation de cette ligne est en progression :

Sur la période de démarrage septembre-décembre 2023 (4 mois) :

- Fréquentation mensuelle moyenne : 582 voyageurs/mois
- Fréquentation journalière moyenne : 19 voyageurs/jour
- Taux de remplissage des véhicules : 1,38 voyageur par course

Sur la période janvier-février 2024 (2 mois) : +59% comparativement à la période initiale de 4 mois, soit :

- Fréquentation mensuelle moyenne : 926/mois
- Fréquentation journalière moyenne : 30 voyageurs/jour
- Taux de remplissage des véhicules : 2,20 voyageurs par course

Au total, sur les 6 premiers mois :

- 65% des trajets faits par les voyageurs sont transfrontaliers,
- 35% des trajets sont faits à l'intérieur du territoire national, côté français ou côté belge.

Initialement prévue sur un an, il est proposé de prolonger cette expérimentation jusqu'au 31 décembre 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des transports ;

Considérant l'avis favorable du conseil communautaire en date du 16 mars 2021 pour l'expérimentation d'une ligne de bus entre Poperinge et Hazebrouck ;

Considérant le caractère gratuit de cette expérimentation pour Cœur de Flandre aggro jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Considérant que Cœur de Flandre aggro est partenaire du projet INTERREG TRANSMOBIL qui vise à promouvoir la mobilité dans la zone rurale transfrontalière ;

Considérant qu'Hazebrouck et Poperinge sont tous deux fléchés comme des HUBS du projet Interreg TRANSMOBIL, et qu'à ce titre, une liaison bus permettant de les relier, s'inscrit pleinement comme une des réalisations possibles du projet européen susmentionné ;

Il vous est proposé :

- d'émettre un avis favorable à la poursuite de l'expérimentation d'une ligne de bus régulière entre Poperinge et Hazebrouck, organisée par la Région Flamande et exploitée par de Lijn sur le territoire de Coeur de Flandre agglo jusqu'au 31 décembre 2025,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le protocole relatif à la poursuite de cette expérimentation au titre de l'année 2024 et au titre de l'année 2025 ainsi que toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Vote :

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 17 septembre 2024,
Pour extrait certifié conforme,

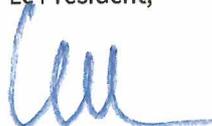
Le Secrétaire de séance



Frédéric JUDE



Le Président,



Valentin BELLEVAL

